



SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 AVRIL 2026

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout Mardi 7 avril 2026 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Yvan Pettigrew

CONSEILLERS (ÈRES) : Guylaine Lavoie
François Potvin
Brenda Bélanger
Samuel Sirois
Alexandre Côté

ABSENT : Jonathan Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Yvan Pettigrew, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale est aussi présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 25 Divers demeurent ouverts.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Attestation / Formation Éthique et déontologie en matière municipale / Yvan Pettigrew
6. Chemin d'hiver / Ouverture des routes secondaires
7. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2026
8. Congrès annuel ADMQ
9. Modification au rôle d'évaluation
10. Programme d'aide à la voirie locale, volet aux projets particuliers d'amélioration circonscription électorale (PAVL-PPA-CE)
11. Résolution FRR Volet 4 Coopération et Gouvernance municipale
12. Demande de modification du Guide Programme d'aide à la Voirie Locale 2025-2027 concernant le Volet Redressement
13. Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de poste canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

2026-04-58



14. Avis de motion et Présentation du Projet de règlement #297 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 15. Subvention Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / première partie
 16. Adhésion TCABSL
 17. Demande commanditaire / Gala de Boxe
 18. Estimation ingénieur FQM / Dossier rue des Champs
 19. Achat terrain rue des Champs / Ferme J. & A. Rioux inc.
 20. Mandater un arpenteur pour la rue des Champs
 21. Mandater un notaire pour l'achat d'une partie de lot sur la rue des Champs
 22. Travaux sur demande / Entrepreneur Chemin d'hiver
 23. Service incendie
 - A. Porte extérieur / Caserne
 - B. Génératrice
 - C. Thermopompe
 24. Voirie
 - A. Niveleuse
 - B. Balayage mécanisé
 - C. Radar de vitesse
 25. Divers
 - A. Correspondance
 26. Période de questions
 27. Levée de l'assemblée
-

2026-04-59

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2026-04-60

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 7 avril 2026.

Annie Roussel, Directrice générale/greffière trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

2026-04-61

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 04-2026 des comptes payés soit accepté au montant de \$339 447.95 et que le bordereau numéro 04-2026 des comptes à payer soit accepté au montant de \$156 230.69 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. ATTESTATION / FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE / YVAN PETTIGREW

La Directrice générale informe les membres du conseil que Monsieur le maire Yvan Pettigrew a suivi la formation obligatoires «1-Éthique et déontologie en matière municipale (nouveau élu) » donné par la FQM en mars 2026. Comme preuve à l'appui, une copie de son attestation a été remis à la Directrice générale. La Directrice générale informe les élus que selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale art.15 : « *Tous les élus municipaux dans les 30 jours de sa participation à la*



formation obligatoire en éthique, doit déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. »

.....

Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté se retirent des discussions concernant le prochain point à l'ordre du jour qui est : Les chemins d'hiver. Étant donné qu'il travaille pour l'entrepreneur des chemins d'hiver, il a apparence de conflit d'intérêt.

.....

2026-04-62

6. CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil mandat Monsieur Yvan Pettigrew, maire d'informer notre entrepreneur de chemin d'hiver, les Entreprises S. Desjardins inc., d'ouvrir les routes secondaires pour la fin du mois d'avril / début mai tout dépendant de la météo.

.....

Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté reprennent les discussions.

.....

2026-04-63

7. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$15 849 au plus tard le 30 juin 2026 et un autre montant de \$15 849 au plus tard le 31 octobre 2026 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour un montant total de \$31 698.

.....

2026-04-64

8. CONGRÈS ANNUEL ADMQ

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17, 18 et 19 juin à Québec. Les frais d'inscriptions de \$603 plus taxes et les autres déboursés se rattachant au congrès sont à la charge de la Municipalité.

.....

9. MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de mars 2026 : pour l'année 2025, un montant de 1690.36\$ a été taxé et un montant de 1131.81\$ a été remboursé. Pour l'année 2026, un montant de 13831.05\$ a été taxé et un montant de 2848.16\$ a été remboursé à différents propriétaires.

.....

2026-04-65

10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL-PPA-CE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Madame la Député Ministre Amélie Dionne, une subvention de 75000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire du :



2026-04-66

-Rechargement sur le Chemin des Trois-Roches, la Route Métayer, la Route des Lévesques, la rue des Champs et la Route de la Station.

-Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés sur la rue Principale Est et sur la rue des Champs.

-Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers sur la rue des Champs (lumières) et dans les rangs 2, 3, 4, Route Métayer, Route des Lévesques, Chemin des Trois-Roches et le Petit Rang 2 Est (affichage de numéro civique et implantation de plaques sur support).

-Réfection d'un ponceau sur la Route de la Station.

.....

11. DOSSIER FFR VOLET 4 COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la Municipalité de Saint-Éloi et de la Municipalité de Saint-Clément désirent présenter un projet de Partage et mutualisation d'une ressource administrative et optimisation organisationnelle dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à participer au projet de de Partage et mutualisation d'une ressource administrative et optimisation organisationnelle;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi nomme la municipalité de Saint-Clément, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi désigne la Directrice générale, Madame Annie Roussel, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

.....

2026-04-67

12. DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT

Attendu que le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées était considéré comme un travail admissible;

Attendu que le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considéré comme un travail admissible;

Attendu que faire du pavage sur un chemin en gravier :



- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes.

Attendu que même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil;

Attendu que les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle;

Attendu que le pavage améliore la sécurité pour les automobilistes, cyclistes et motocyclistes;

Attendu que faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques;

Attendu que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre du Transport M. Jonatan Julien, à chaque direction régionale du MTQ, à la FQM, l'UMQ, à toutes les municipalités du Québec, à votre député provincial et votre député fédéral de votre circonscription et à votre MRC.

.....

13. DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LES SERVICES DE POSTES CANADA COMME DES SERVICES ESSENTIELS NÉCESSITANT LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS PENDANT UN CONFLIT DE TRAVAIL

2026-04-68

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) ;

CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment :



- L’avis d’évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1) ;
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1) ;
- Les avis d’inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d’inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d’inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2) ;
- Les documents devant faire l’objet d’une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l’avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d’appel d’offres, les avis de tenue d’assemblées publiques, les avis d’entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux ;
- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d’évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales ;

CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l’ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail ;

DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes : le Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, la députée fédérale, la ministre des Affaires municipales et de l’Habitat du Québec, madame Geneviève Guilbault, l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

.....

2026-04-69

14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #297 RELATIF À L’OCCUPATION ET À L’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller François Potvin donne avis de motion et la Directrice générale présente le projet de règlement #297 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments. L’objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale. Une assemblée publique aura lieu lundi le 20 avril 2026 à 19h30 à la salle Adélar-Godbout 356, rue Principale Est, Saint-Éloi. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

.....

2026-04-70

15. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / SUBVENTION ANNUELLE



Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2026;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention qui est de 3000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour les aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2026.

L'autre moitié sera versée à l'automne étant donné que la Municipalité a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts reliés à la comptabilité fait par Madame Sylvie Bélanger, le coût du technicien en loisirs, l'entretien des extincteurs, le coût des assurances 2026 se rattachant à ladite corporation et le coût de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2026-2027.

.....

2026-04-71

16. ADHÉSION TCABSL

La Directrice générale présente aux membres du conseil une correspondance concernant l'adhésion à la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL). Après discussion des membres du conseil, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à la majorité des conseillers présents de ne pas adhérer à cette association.

.....

2026-04-72

17. DEMANDE COMMANDITAIRE / GALA DE BOXE

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200.00\$ à Élite Promotions les Basques comme commanditaire sur mesure pour le tout premier grand Gala de Boxe de Trois-Pistoles samedi le 23 mai 2026 à l'Aréna Bertrand-Lepage.

.....

2026-04-73

18. ESTIMATION INGÉNIEUR FQM / DOSSIER RUE DES CHAMPS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi souhaite procéder à un projet de travaux d'assainissement des eaux usées sur la rue des Champs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé une estimation sommaire des coûts à la FQM pour leur projet;

ATTENDU QUE la FQM a soumis une offre de services datée du 11 mars 2026;

ATTENDU QUE cette soumission a été analysée et jugée conforme aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de la FQM au montant de 1200\$ plus taxes;



2026-04-74

QUE cette soumission inclue uniquement les services d'ingénierie pour l'estimation des coûts des travaux de construction. Sont exclues de la présente offre, l'étude géotechnique et caractérisation environnementale, le contrôle qualitatif en chantier, la surveillance géotechnique, la surveillance des travaux, la caractérisation des sols contaminés et la préparation d'une demande d'aide financière;

QUE la Directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

.....

19. ACHAT TERRAIN RUE DES CHAMPS / FERME J. & A. RIOUX INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi souhaite procéder à l'acquisition d'une partie du lot 5 547 129 afin de poursuivre la construction de la rue des Champs;

ATTENDU QUE ce terrain est nécessaire pour le développement de la municipalité;

ATTENDU QUE le vendeur est Ferme J. & A. Rioux inc.;

ATTENDU QUE le prix d'achat convenu est de 10 000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Guylain Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Éloi procède à l'achat d'une partie du lot 5547129 situé à la suite de la rue des Champs, appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc., pour un montant de 10 000 \$ plus taxes;

QUE la terre végétale soit remis aux propriétaires à un endroit à déterminer sur le terrain adjacent ;

QUE les frais de description technique, de consentement de modification cadastrale, de notaire, de main levée, de publicité des droits pour cette vente soient payés par la Municipalité de Saint-Éloi;

QUE Monsieur le Maire, Yvan Pettigrew et Madame la Directrice générale, Annie Roussel soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis, incluant l'acte de vente;

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne l'acquisition d'une partie du lot 5 547 129 appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc. lors de la signature du contrat.

QUE lesdites dépenses soient affectées au fond général de fonctionnement.

.....

20. MANDATER UN ARPEUTEUR POUR LA RUE DES CHAMPS

2026-04-75

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut poursuivre la construction de la rue des Champs;

Attendu que la rue doit être arpenté et borné pour faire l'acquisition du chemin;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la firme Pelletier & Couillard, arpenteur-géomètre, à arpenter et borné le reste de la rue Des Champs. Les frais de description technique et de consentement de modification cadastrale pour cette vente seront



2026-04-76

payés par la Municipalité. Lesdites dépenses seront payées par le fond général de fonctionnement.

.....

21. MANDATER UN NOTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LOT SUR LA RUE DES CHAMPS

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi achète du terrain pour finir la construction de la rue des Champs;

Attendu que l'arpenteur a été nommé;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi c'est entendu sur le prix de l'achat du terrain avec le vendeur qui est Ferme J. & A. Rioux inc.;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Éloi nomme Madame Arianne Michaud, notaire, de la firme Côté Ouellet Thivierge, pour effectuer le contrat pour l'achat du terrain pour la rue des Champs sur une partie du lot 5547129 appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc.

QUE Monsieur le Maire, Yvan Pettigrew et Madame la Directrice générale, Annie Roussel soient autorisés à signer tous les documents se rattachant à cette transaction.

QUE les frais de notaire, de main levée, de publicité des droits pour cette vente soient payés par la Municipalité.

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne les honoraires du notaire Arianne Michaud pour le contrat fait pour l'acquisition du terrain pour le reste de la rue des Champs au moment venu.

QUE lesdites dépenses soient affectées au fond général de fonctionnement.

.....

2026-04-77

22. TRAVAUX SUR DEMANDE / ENTREPRENEUR CHEMIN D'HIVER

Attendu que l'employé municipal entre en fonction seulement le 4 mai 2026;

Attendu que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie tel que la pose de cône ou de pancarte de danger avant l'entrée en fonction de notre employé saisonnier;

Attendu que la Municipalité veut engager une entreprise sur demande, selon les besoins opérationnels;

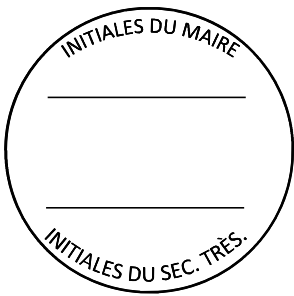
Attendu que la Directrice générale a communiqué avec l'entreprise S. Desjardins inc.;

Attendu que l'Entreprise S. Desjardins inc. nous offre de mettre la signalisation appropriée gratuitement avec les pancartes de la municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi accepte l'offre des Entreprises S. Desjardins inc. pour la période du printemps 2026 et ceci jusqu'à l'entrée en fonction de notre employé saisonnier;



QUE Monsieur le Maire et/ou la directrice générale sont autorisés à appeler Les Entreprises S. Desjardins inc. pour installer des cônes ou des pancartes de danger selon les besoins de la municipalité.

.....

2026-04-78

23. SERVICE INCENDIE

A. PORTE EXTÉRIEUR / CASERNE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le conseiller Alexandre Côté à faire l'achat d'une porte avec le cadre et une serrure à code pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

.....

2026-04-79

B. GÉNÉRATRICE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pour demander des soumissions pour l'achat d'une génératrice pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

.....

2026-04-80

C. THERMOPOMPE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame la Directrice générale pour demander des soumissions pour l'achat de thermopompe pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

.....

2026-04-81

24. VOIRIE

A. NIVELEUSE

Attendu que le printemps est à nos portes;

Attendu que les nids de poule dans les rangs de terre recommencent à faire surface;

Attendu que le conseil veut être pro-actif dans les chemins de terre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le maire Yvan Pettigrew ou Madame la Directrice générale Annie Roussel à communiquer avec les Entreprises S. Desjardins inc. pour effectuer le nivelage du chemin des Trois-Roches et le Rang 3 Ouest lorsque la température le permettra.

.....

2026-04-82

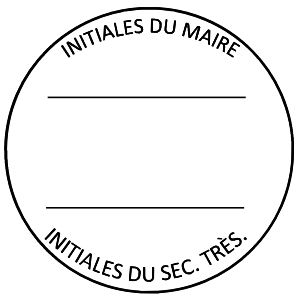
B. BALAYAGE MÉCANISÉ

Attendu que les membres du conseil veulent louer une machine pour balayer la rue Principale et la Côte de la Montagne;

Attendu que la Directrice générale a reçu une offre de service de Gregtech inc. au coût de 180\$/hrs;

Attendu que Gregtech inc. se déplacer pour un minimum de 12hrs incluant la mobilisation;

Pour ces motifs,



2026-04-83

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi engage Gregtech inc. au coût de 180\$/hrs plus taxes pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne. S'il reste du temps, la Municipalité fera balayer soit le Rang 4 Est et/ou le Petit Rang 2 Est.

.....

C. RADAR DE VITESSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé au courant des derniers mois des soumissions à plusieurs entreprises pour l'achat de trois radars de vitesse;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées conformément aux critères établis;

ATTENDU QUE la soumission de Traffic Innovation s'est avérée conforme et avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Traffic Innovation au montant de 12 415\$ taxes en sus selon la soumission #130386-2 pour l'achat de trois radars de vitesse de Marque Kamelion Texto;

QUE Madame la Directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention reçue du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

.....

25. DIVERS

A- CORRESPONDANCE

La directrice générale fait part de quelques correspondances reçues durant le mois.

.....

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h35.

.....

2026-04-84

Yvan Pettigrew, maire
Yvan Pettigrew, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Yvan Pettigrew, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.